

I- ADMINISTRATION GENERALE

1- Rapport d'activité 2017 : présentation

Monsieur SARETTA a exposé de manière très synthétique les principales actions réalisées par le syndicat durant l'année 2017 et a invité les membres du comité à parcourir le document distribué pour plus de détails.

2- Délégation de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales – confirmation des délégations faites à Monsieur le Président le 28 avril 2014

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité de :

- confirmer les délégations à Monsieur le Président sur les 14 points ci-dessous :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés du syndicat utilisées par les services publics syndicaux;

2° Fixer, dans les limites déterminées par le Comité syndical, les tarifs et les droits prévus au profit du syndicat qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° Procéder, dans les limites fixées par le comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ;

8° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (France Domaines), le montant des offres du syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12° Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le comité, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

13° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 9000€ ;

14° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000€.

3- Renouvellement de la convention unique d'offre de services proposée par le Centre de Gestion des Alpes Maritimes

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de renouveler la convention unique d'offre de services proposée par le CDG06 pour l'accès aux missions obligatoires et facultatives assurées par cet établissement ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention unique d'offre de services ainsi que les demandes d'adhésion aux missions proposées par ladite convention selon le modèle annexé.

II – FINANCES

1- Compte Administratif 2017

Monsieur Gérard BRANDA propose donc d'adopter le compte administratif 2017 du syndicat tel qu'exposé précédemment.

Où l'exposé de Messieurs SARETTA et BRANDA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'approuver :

Section de fonctionnement :

Dépenses	308 775.92 €
Recettes	366 351.61 €
Excédent de fonctionnement. 2017	57 575.69 €.
Excédent global de fonctionnement de clôture d'exercice	209 739.86 €

Section d'investissement

Dépenses	83 583.43 €
Recettes	32 641.05 €
Déficit d'investissement 2017	50 942.38 €
Déficit global d'investissement de clôture d'exercice	106 210.12 €

L'excédent de clôture 2017 toutes sections confondues s'élève à : 103 529.74 €

2- Compte de Gestion 2017

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'approuver :

- le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par Madame BONNAUD Receveur du syndicat et Trésorière de Levens.

3- Affectation du résultat 2017

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- compte 1068

Excédents de fonctionnement capitalisés 106 210,12 €

- compte 002

Résultat de fonctionnement reporté 103 529,74 €

- d'approuver définitivement le compte administratif de l'exercice 2017 dont l'excédent global de clôture s'élève à 103 529,74 € après affectation des résultats.

4- Subventions aux associations

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent à l'unanimité :

- les propositions d'aides financières et matérielles pour l'exercice 2018 conformément aux éléments ci-dessous, pour chaque association, qui a fourni le dossier réglementaire et dans lesquelles ne siège aucun membre du comité.

ASSOCIATIONS	Subvention 2017	Aide sollicitée	Aide financière proposée
Académie des traditions abadiennes	600,00	600,00	600,00
Club bouliste Abadie	1 700,00	2 500,00	2 200,00
Comité de défense des intérêts de l'Abadie	200,00	400,00	200,00
Comité permanent des fêtes de l'Abadie	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Coopérative scolaire Jean de la Fontaine	1 200,00	2 550,00	1 400,00
TOTAL	5 200,00	7 550,00	5 900,00

Aides matérielles:

- pour l'Académie des traditions abadiennes, la mise à disposition de l'Auberge des Amis, pour 816 €
- pour le Clos bouliste, la mise à disposition du clos pour 3 746 €
- pour le comité de défense des intérêts de l'Abadie, la mise à disposition d'un bureau et de la salle de la Mairie de Saint-André de la Roche et des travaux d'impressions pour 915 €
- pour le comité des fêtes, la mise à disposition de l'installation de divers matériels pour le festin de la Sainte-Claire et de l'Auberge des Amis (rez de jardin), pour 2 136 €

Le montant total des subventions financières s'élève donc à 5 900 euros et des aides matérielles à 7 613 euros.

Monsieur SARETTA propose d'examiner ensuite les propositions d'aides aux associations dans lesquelles siège un membre du comité :

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent à l'unanimité les aides financières et matérielles ci-dessous pour les associations dans lesquelles siège un membre du comité :

Aides financières :

ASSOCIATIONS	Subvention 2017	Aide sollicitée	Aide financière proposée
Office intercommunal de l'Abadie	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Tennis club Abadie / St-André	2 700,00	2 700,00	2 700,00
TOTAL	3 700,00	3 700,00	3 700,00

Les aides matérielles :

- pour l'office intercommunal l'Abadie, la mise à disposition de deux courts de tennis, du club house et du plateau sportif, pour 4 800 €.
- pour le tennis club Abadie / St-André, la mise à disposition de locaux, pour 413 €

III- EDUCATION

1- Rentrée scolaire 2018/2019

Sous réserve de nouvelles inscriptions d'ici à la rentrée, les effectifs à la prochaine rentrée scolaire devraient fortement diminuer sur la globalité de l'école en passant de 52 à 42 élèves (25 élèves scolarisés en grande section de maternelle intégrant le CP à la prochaine rentrée scolaire) mais rester stable en première année de maternelle.

2- Projet Educatif Territorial 2018 : signature de la convention

Ouï l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité de valider :

- Le projet Éducatif Territorial 2018-2019 selon le modèle annexé au procès-verbal de séance.

IV- TRAVAUX / MARCHES

1- Fourniture d'électricité – constitution d'un groupement de commande avec la commune de Saint-André de la Roche et le SIVOM Val de Banquière

Ouï l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un groupement de commandes avec la Commune de Saint-André de la Roche et le SIVOM Val de Banquière en vue de lancer un accord - cadre multi - attributaires pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour l'ensemble des points de livraison du syndicat ;
- d'autoriser monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes selon le modèle annexé ;
- d'approuver le choix du SIVOM Val de Banquière en qualité de coordonnateur de ce groupement de commandes ;

V- QUESTIONS DIVERSES

1- CNFPT : formation des agents

Lors du Comité Technique du 11 juin 2018, les représentants du personnel ont souligné le nombre, constamment en augmentation, des refus d'admission de nos agents aux modules de formations organisés par le CNFPT.

Malgré cela la cotisation obligatoire de 0,9% de la masse salariale est prélevée et la collectivité est contrainte de dégager des crédits complémentaires pour favoriser des formations diplômantes imposées par la réglementation dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des sports.

Cette situation étant vraiment préoccupante, Monsieur le Président propose de saisir l'AMF ainsi que Madame la Directrice de l'Antenne Départementale du CNFPT pour obtenir un droit d'accès aux stages en rapport avec la somme acquittée par notre syndicat.

2- Point sur les travaux

Monsieur VITALE expose aux membres du comité les travaux réalisés ou en cours à savoir :

Pour l'école Jean de La Fontaine, un compte-rendu de visite du 15 juin 2018 est joint en annexe du procès-verbal et expose l'ensemble des besoins.

Pour le Clos bouliste :

- Réfection partielle de l'éclairage des jeux réalisé en mai 2018
- Elagage des platanes réalisé en mai 2018
- Réfection complète des surfaces de jeux qui sera terminée le 13 juillet 2018

- Installation d'une climatisation réversible terminée pour le 13 juillet 2018
- Peintures intérieures de la grande salle qui seront terminées le 7 juillet 2018
- Isolation par l'extérieur (ITE) prévue en septembre ou octobre 2018

Plateau du Sivom et Théâtre de Verduze :

- Mise en conformité de l'éclairage de secours : BAES / OS demandé en attente d'accord (2 000€)

Petite Ferme :

- Mur de soutènement effondré : chiffrage en cours

Pour information :

Auberge des amis :

- Remplacement des huisseries (portes et fenêtres) prévu fin juillet 2018
- Peintures des huisseries en bois (à programmer)

Club House Tennis :

- Fissurations sur façades : jauges témoins installées depuis avril 2017. Les mouvements ne sont pas significatifs (inférieurs à 3 mm) Une étude de reprise en sous-œuvre est en cours.

3- Clos bouliste

Il est précisé qu'il est nécessaire de faire apposer des panneaux d'interdiction de stationner sur les jeux et de revoir la programmation horaire des éclairages.

4- Olivier « Contini »

Monsieur BRANDA souhaite que le comité fasse les démarches nécessaires auprès de Monsieur BREBION afin de savoir s'il est possible de faire couper l'olivier qui gêne la circulation sur la route de l'Abadie et qui devient de plus en plus dangereux pour les automobilistes. Monsieur SARETTA saisira les services de la Métropole.

5- Stationnement sur la Route de l'Abadie et lors du Festin de la Sainte-Claire 2018

Monsieur BRANDA souhaite revenir à nouveau sur le stationnement route de l'Abadie et plus particulièrement sur le tronçon en amont et au niveau de l'Eglise. Il souhaite que le Maire de Saint-André de la Roche fasse les démarches nécessaires pour réglementer le stationnement et faire apposer des panneaux d'interdiction de stationner sur ce tronçon.

Monsieur BRANDA demande également que des démarches soient rapidement engagées concernant la problématique de stationnement sur la route de l'Abadie lors du Festin de la Sainte-Claire qui aura lieu du 26 au 29 juillet 2018 pour assurer la sécurité.

Monsieur VITALE suggère qu'un arrêté soit formalisé pour fermer une partie de la route et qu'une déviation soit mise en place.

Monsieur SARETTA est plutôt favorable à autoriser le stationnement et de mettre en place un sens unique.

Une consultation de la Métropole sera engagée prochainement pour avis.

6- Plaquette d'informations sur les services du Sivom Abadie et des associations abadiennes

Monsieur SARETTA présente un projet de plaquette d'informations réalisé par les services.

Cette plaquette d'informations est destinée à tous les Abadiens pour une meilleure information sur les activités et services proposés.

Monsieur BRANDA souhaite que cette brochure soit distribuée début septembre 2018 au moment des inscriptions et portes ouvertes des associations.

Monsieur SARETTA précise que le site du Sivom Abadie est de plus en plus consulté.


 LE PRÉSIDENT
 D.SARETTA

AFFICHE LE 12 JUILLET 2018